

justice qui appartenait aux barons de Riverie dans la paroisse de Saint-Romain-en-Jarez.

Cette aliénation, qui semble motivée par la situation gênée du seigneur de Riverie, n'était que le prélude d'une autre beaucoup plus importante. Le 21 octobre 1627, il échangea avec Antoine de Bron et son fils Claude-Charles de Bron, comtes de la Liègue, barons, de Bellegarde et seigneurs de la Bâtie-Chavagneux, la baronnie de Riverie contre la terre de la Bâtie.

Par cet acte d'échange, qui nous fournit des renseignements complets sur les fiefs et les rentes nobles, que les seigneurs de Riverie possédaient au commencement du xvii^e siècle, hors des limites de la seigneurie, François Camus céda aux comtes de la Liègue la baronnie et maison forte de Riverie, avec tous ses droits de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de cette baronnie et de la paroisse de l'Aubépin, ainsi que les rentes nobles de Lay, du prieuré de l'Aubépin, et tous les biens et droits quelconques dépendant de la terre de Riverie, sauf certaines réserves indiquées plus loin.

En retour, Antoine et Claude-Charles de Bron cédèrent au baron de Riverie leur terre et maison forte de la Bâtie, située dans la paroisse de Saint-Martin-en-Haut, avec tous les droits et domaines en dépendant, ainsi que les rentes nobles et droits de directe qu'ils possédaient dans les paroisses de Saint-Martin-en-Haut, Duerne, Larajasse, Aveise, La Chapelle, Saint-Étienne-de-Coise, Saint-Symphorien-le-Châtel, Chassagny, Saint-Andéol, Saint-Romain-en-Gier, Rontalon, Soucieux, Saint-Jean-de-Toulas, Dargoire et Tartaras. Ils s'engagèrent, en outre, à payer une soulte de 40,500 livres et 100 pistoles d'Espagne pour étrennes.

Cependant François Camus s'était réservé : 1^o les droits